

19 juin 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GFI INFORMATIQUE

(Eurolist)

Par courrier du 14 juin 2007, la société Morgan Stanley & Co International Plc (25, Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QA, Royaume-Uni), contrôlée par Morgan Stanley, a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 juin 2007, par suite d'une acquisition d'actions GFI INFORMATIQUE, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GFI INFORMATIQUE et détenir 2 370 595 actions GFI INFORMATIQUE représentant autant de droits de vote, soit 5,11% du capital et des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 46 346 448 actions représentant autant de droits de vote.